Ville de Lausanne
Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 19 novembre 2026

Résolutions de Mesdames Carolina Carvalho et Romane Benvenuti du 8 octobre 2024 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Madame Carolina Carvalho : « Gymnases lausannois- y a-t- il un pilote dans l'avion et un terrain pour atterrir ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Lors de sa séance du 8 octobre 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Carolina Carvalho « Gymnases lausannois- y a-t- il un pilote dans l'avion et un terrain pour atterrir ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Mme Carolina Carvalho :

1. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à négocier avec le Canton l'attribution des places dans les gymnases, afin de garantir une place de formation en Ville de Lausanne à l'ensemble des élèves lausannois et lausannoises. »

2. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à négocier rapidement avec le Canton afin d'éviter le déplacement des élèves du Gymnase de la Cité (environ 1100 élèves), puis du site de l'Ours du Gymnase du Bugnon (environ 800 élèves), en dehors de Lausanne. »

3. « Afin de réduire les désagréments pour la population lausannoise, au cas où des déplacements d'élèves en dehors de Lausanne devaient avoir lieu, le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à renégocier avec le Canton et avec les TL l'organisation des lignes de transport public. »

4. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité cherche des possibilités de site sur le territoire lausannois pour l'emplacement d'un ou de plusieurs nouveaux établissements destinés à la scolarité post-obligatoire et les propose au Canton. »

Ainsi que celle de Mme Romane Benvenuti :

5. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité négocie avec le Canton pour s'assurer que les élèves lausannoisexs qui ont un Gymnase fonctionnel accessible à pied depuis leur domicile conservent en tout temps une place dans celui-ci s'ils le désirent ».

Réponse de la Municipalité

En préambule, la Municipalité rappelle son attachement à la formation postobligatoire et aux établissements qui accueillent les élèves sur le territoire lausannois. Elle relève que ce domaine est toutefois de compétence cantonale et qu'elle a toujours veillé à collaborer avec les autorités cantonales compétentes lorsque cela s'avère possible et nécessaire. Elle répond comme suit aux différentes résolutions :

1. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à négocier avec le Canton l'attribution des places dans les gymnases, afin de garantir une place de formation en Ville de Lausanne à l'ensemble des élèves lausannois et lausannoises. »

Il n'est pas du ressort de la Municipalité de piloter l'enclassement des élèves du postobligatoire, même sur le territoire lausannois. Il est à ce jour déjà courant que des élèves habitant Lausanne doivent se déplacer en dehors du territoire, notamment à Bussigny, Renens ou Burier. La Municipalité salue à cet égard la nouvelle stratégie cantonale qui pourrait permettre, à terme, la création de nouveaux établissements sur son territoire et limiter ainsi les déplacements.

2. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à négocier rapidement avec le Canton afin d'éviter le déplacement des élèves du Gymnase de la Cité (environ 1100 élèves), puis du site de l'Ours du Gymnase du Bugnon (environ 800 élèves), en dehors de Lausanne. »

3. « Afin de réduire les désagréments pour la population lausannoise, au cas où des déplacements d'élèves en dehors de Lausanne devaient avoir lieu, le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à renégocier avec le Canton et avec les TL l'organisation des lignes de transport public ».

La Municipalité répond aux résolutions 2 et 3. Elle va maintenir les contacts avec les autorités cantonales et veiller à ce que les difficultés inhérentes à un tel projet soient limitées. A cet égard, elle salue la décision cantonale de procéder aux travaux en 4 ans plutôt qu'en 10, estimant que la péjoration des conditions de travail et d'étude est ainsi limitée. En outre, elle rappelle que les frais supplémentaires de déplacement peuvent être pris en compte dans le cadre d'une demande de bourse pour les élèves issu-e-s de familles modestes. La planification 2028-2032 des transports de la région lausannoise, dans le cadre du PALM 2025, est en cours et la Municipalité poursuivra sa collaboration avec les autorités cantonales dans ce cadre.

4. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité cherche des possibilités de site sur le territoire lausannois pour l'emplacement d'un ou de plusieurs nouveaux établissements destinés à la scolarité post-obligatoire et les propose au Canton. »

La Municipalité est en contact régulier avec le Canton sur cette question. Plusieurs sites sur foncier communal ont été proposés au Canton, pour y implanter un nouvel établissement et/ou y déplacer un des gymnases déjà existant sur le territoire lausannois. Ces sites font actuellement l'objet d'analyses de la part du Canton.

5. « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité négocie avec le Canton pour s'assurer que les élèves lausannoisexs qui ont un Gymnase fonctionnel accessible à pied depuis leur domicile conservent en tout temps une place dans celui-ci s'ils le désirent. »

La Municipalité collabore avec le Canton et est disposée à faciliter les recherches d'un site sur son territoire pour un futur établissement envisagé à l'horizon 2040, voire avant si des opportunités pouvaient se présenter. Elle n'a en revanche pas prise sur les politiques d'enclassement qui considèrent le lieu de domicile comme un facteur parmi d'autres (choix des options, effectifs des classes, etc.). Elle rappelle d'une manière générale que de nombreux établissements gymnasiaux permettent déjà actuellement un accès facilité à pied ou en transports publics pour les Lausannoises et Lausannois.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Le secrétaire
Simon Affolter